

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES

DOCUMENT DE TRAVAIL
MODIFICATION SIMPLIFIE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de TRAVES

Document graphique

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 20.06.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 20.06.2019

INITIATIVE Aménagement et Développement

Initiative

Agence de Besançon

0 m100 m200 m

50 m100 m200 m

0 m100 m200 m

50 m100 m200 m

—

 Limite de zones.

+++

 Limite de communes.

ZONES URBAINES

U

 Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Uj

 Zone U réservée aux jardins.

Uoap

 Zone U soumise à des OAP.

UL

 Zone urbaine à vocation de loisir.

UE

 Zone à vocation d'activité économique.

ZONE A URBANISER

AU

 Zone de réserve foncière pour laquelle les réseaux n'ont pas une capacité suffisante. Son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLUI.

1AU

 Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AUa

 Zone à urbaniser dans laquelle les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes.

1AUB

 Zone à urbaniser réservée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

1AUL

 Zone à urbaniser à vocation de loisirs.

ZONES AGRICOLES

A

 Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An

 Zone agricole concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N

 Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nj

 Zone N réservée aux abris de jardins.

Nc

 Zone N où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des monuments présentant un intérêt historique.

Nr

 Zone N réservée aux équipements liés et nécessaires à l'exploitation des carrières.

NL

 Zone N à vocation de loisirs.

Nn

 Zone N concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

ZONES INONDABLES INDICES i, is, ip

i

 Zone inondable issue d'informations communales ou d'atlas

is

 Zone inondable issue du PSS

ip

 Zone inondable issue du PPRI

Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zone humide).

The main map displays the commune of Traves and its surrounding areas, categorized into various urban planning zones. The zones are labeled with letters and codes: A (agricultural), N (natural), An (agricultural corridor), Nn (natural corridor), Nj (natural garden shelter), Nc (natural monument), Nr (natural equipment), NL (natural leisure), and Nn (natural environment). The map also shows infrastructure such as roads, railways, and water bodies. A north arrow and a scale bar (0 to 200 meters) are located in the top right corner. The map is overlaid with a grid of 100m squares.